

**Arrêté de nomination
n°2026-123**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,

DIRECTION DES
AFFAIRES
JURIDIQUES ET
INSTITUTIONNELLES

*Vu le code de l'Éducation,
Vu le code de la commande publique,
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'élection par le Conseil d'administration du 16 mai 2024 de Monsieur Yassine LAKHNECH à la
présidence de l'Université Grenoble Alpes,*

daji-direction @
univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes
CS 40 700
38 058 Grenoble Cedex 9

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Naïma GHERMANI est nommée directrice par intérim de la MSH-Alpes à compter du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'à la désignation d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé auprès du Président de l'Université Grenoble-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis à la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités.

ARTICLE 4 :

La directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 1^{er} septembre 2026



Le Président de
l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Yassine
Yassine LAKHNECH

Publié le : 01/09/2026

Transmis au Rectorat le : 01/09/2026